

Contrat de développement territorial pour Calais et le Calaisis

**Avenant n° 1 au Contrat de plan Etat – région 2015-2020
pour le Nord – Pas-de-Calais**

Novembre 2015

Sommaire

1. Le soutien au projet de parc d'attraction Heroïc land.....	9
2. Le soutien à Calais Premier, centre logistique.....	9
3. Le soutien au développement de la filière du numérique dans le Calaisis.....	10
4. L'aide à l'aménagement de la zone d'activités de Rivière-Neuve.....	10
5. Le soutien à l'emploi	10
6. Le soutien à la filière de la dentelle.....	11
7. La dynamisation du commerce calaisien.....	11
1. La requalification du front de mer :	13
2. Le soutien au développement de l'aéroport international de Calais.....	13
3. Le soutien à la requalification du pôle de mobilité de la gare de Frethun, en lien avec le pôle multimodal et le projet de TCSP.....	14
4. La rénovation des collèges.....	14
5. L'amélioration du réseau routier départemental :.....	14
1. Garantir la qualité de l'eau - eau potable, assainissement (Agence de l'eau).....	15
2. Faire du Calaisis un territoire d'excellence pour la croissance verte (ADEME).....	15

Synthèse

Une mobilisation exceptionnelle de l'Etat et des collectivités pour préparer l'avenir de Calais et du Calaisis

<p>Soutenir l'économie et l'emploi</p>	<p>⇒ Favoriser la création du parc d'attraction Heroïc Land</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1,2 M€ pour le fonds d'étude du projet. • 3,4 M€ de l'État pour l'échangeur depuis l'A16. • 3 M€ du Conseil régional. • Un engagement de la Caisse des Dépôts pour le projet dès 2015. <p>⇒ Conforter l'aménagement du centre logistique Calais Premier</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 M€ de l'Etat pour l'aménagement. • Un engagement de Business France pour la promotion à l'international. <p>⇒ Développer la filière numérique : 2,6 M€ de l'Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1,4 M€ pour le très haut débit en zone d'activité. • 1,2 M€ pour la Maison du numérique, pépinière d'entreprises. <p>⇒ Accélérer la création de la zone d'activité de Rivière Neuve</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 M€ de l'État pour le soutien de la zone. <p>⇒ Soutenir la création d'emploi : 7 M€ de l'Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 M€ pour la formation à la recherche d'emploi. • 4 M€ pour le fonds de soutien à l'emploi pour 1 000 créations d'emplois. <p>⇒ 4 M€ de l'État et de la Région pour soutenir la filière de la dentelle.</p> <p>⇒ 1 M€ de l'Etat pour dynamiser le commerce et l'artisanat calaisien.</p>
<p>Développer l'attractivité du territoire</p>	<p>⇒ 18,4 M€ de l'Etat pour la requalification du front de mer.</p> <p>⇒ 3,5 M€ de l'État pour le développement de l'aéroport de Calais.</p> <p>⇒ 6,5 M€ de la Région pour le pôle de mobilité de Frethun.</p> <p>⇒ 25 M€ du Département pour la rénovation des collèges.</p> <p>⇒ 7 M€ du Département pour améliorer le réseau routier départemental.</p>
<p>Assurer la transition écologique et énergétique</p>	<p>⇒ 5,5 M€ de l'Agence de l'eau pour l'assainissement et l'eau potable.</p> <p>⇒ 2,4 M€ de l'ADEME pour la croissance verte.</p>
<p>SYNTHESE</p>	<p>155 M€ de crédits mobilisés pour soutenir le Calaisis</p> <p>⇒ 50 M€ de l'État</p> <p>⇒ 25 M€ du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais</p> <p>⇒ 32 M€ du Conseil départemental du Pas-de-Calais</p> <p>⇒ 48 M€ de la Ville de Calais et de la Communauté d'agglomération du Calaisis.</p>

Le présent contrat est conclu entre :

- l'Etat, représenté par Jean-François Cordet, Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais,
- le Conseil régional Nord – Pas-de-Calais, représenté son président, Daniel Percheron,
- le Département du Pas-de-Calais, représenté par Michel Dagbert, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

d'une part,

La Ville de Calais et la Communauté d'agglomération du Calaisis, représentées par Natacha Bouchart, maire de Calais et présidente de la Communauté d'agglomération du Calaisis,

d'autre part.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Contrat de plan Etat – région 2015-2020 pour le Nord – Pas de Calais signé le 10 juillet 2015,
Vu la demande formulée par la Ville et la Communauté d'agglomération de Calais le 31 août 2015 auprès du Premier Ministre
Vu la délibération de principe de la Commission permanente du Conseil régional en date du 2 novembre 2015 pour une participation régionale au Contrat de territoire avec le Calaisis,
Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais en date du 2 novembre 2015 portant soutien du Département au Calaisis,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

L'Etat, le Conseil régional Nord – Pas-de-Calais, le Conseil départemental du Pas-de-Calais, la Ville de Calais et la Communauté d'agglomération du Calaisis s'engagent pour six ans à mettre en œuvre conjointement les opérations décrites dans le présent document intitulé « Contrat de développement territorial pour Calais et le Calaisis ».

Article 2

Ce contrat constitue l'avenant n°1 au Contrat de plan Etat – Région (CPER) 2015-2020 pour le Nord-Pas-de-Calais, signé le 10 juillet 2015. Il s'inscrit dans les priorités du CPER et fait appel à certains de ses crédits.

Article 3

Pour l'ensemble de ce contrat, l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental du Pas-de-Calais, la Ville de Calais et la Communauté d'agglomération du Calaisis engagent les moyens financiers suivants :

- l'État apportera 50 M€ d'ici 2020, à parts égales sur le premier et sur le second triennal budgétaires (2015-2017, 2018-2020) ;
- le Conseil régional s'engage à hauteur de 25 M€, répartis de même dans le temps ;
- Le Conseil département mobilisera jusqu'à 32 M€ sur la durée du contrat ;
- La Ville et la Communauté d'agglomération apporteront 48 M€.

Comme pour les autres crédits du contrat de plan, la programmation des crédits dédiés au Calaisis et le suivi de leur consommation feront l'objet de réunions régulières des signataires du présent contrat dans le cadre d'un groupe technique de programmation « Calaisis ».

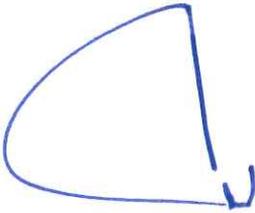
Le contrat sera exécuté dans les conditions générales d'exécution attachées au contrat de plan, et notamment une révision prévue à l'automne 2016, afin d'adapter le contrat à la région Nord – Pas-de-Calais - Picardie.

Article 4

Le Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, le Président du Conseil régional Nord – Pas-de-Calais, le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, le Maire de Calais et le Président de la Communauté d'agglomération du Calais sont chargés conjointement de l'exécution du présent contrat.

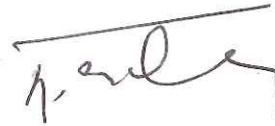
Fait à Calais, le 13 Novembre 2015

Pour l'Etat,
le Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais

A blue ink signature consisting of a large, stylized loop on the left and a vertical line on the right ending in a small hook.

Jean-François Cordet

Pour la Région Nord – Pas-de-Calais,
le Président du Conseil régional

A black ink signature with a horizontal line above the main script.

Daniel Percheron

Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais

A black ink signature with a long horizontal line extending to the left.

Michel Dagbert

Pour la Ville de Calais et la Communauté
d'agglomération du Calais,
La Maire, Présidente de la Communauté
d'agglomération

A black ink signature with a long horizontal line extending to the left.

Natacha Bouchart

Préambule

Calais et le Calaisis connaissent actuellement une situation exceptionnelle, dans le contexte de crise migratoire internationale qui affecte l'Europe en son entier. Le territoire du Calaisis est celui qui, en France, en subit l'impact économique et social le plus fort. Cette situation aggrave celle de l'emploi alors que les industries traditionnelles traversent une crise de mutation.

C'est pourquoi, aux côtés de la Ville de Calais et de la Communauté d'agglomération du Calaisis, l'État, le Conseil régional Nord – Pas-de-Calais et le Conseil départemental du Pas-de-Calais témoignent de leur solidarité et s'engagent par ce contrat à soutenir l'économie calaisienne et à accroître l'attractivité du territoire.

Avec 110 511 habitants, le Calaisis compte une population jeune (composée à 27% de moins de 20 ans, à 40,9 % de moins de 30 ans).

Il bénéficie d'une ouverture internationale stratégique, aussi bien en termes de flux de marchandises que de passagers. Le port de Calais est le premier port continental pour les échanges avec la Grande-Bretagne. Calais constitue un hub logistique de premier plan européen regroupant des partenaires économiques institutionnels et privés.

Le Calaisis dispose d'une offre multimodale avec un accès autoroutier et routier aisé, un réseau ferroviaire de pointe (TER, TGV, Eurostar, Shuttle) et une liaison maritime de premier ordre. Son positionnement géographique a fait de la zone commerciale attenante au tunnel sous la Manche un pôle majeur d'attractivité, qui accueille en moyenne 7 millions de visiteurs par an et qui constitue le 10^{ème} plus grand centre commercial de France.

Longtemps portée par les filières industrielles telles que le textile, la chimie, l'équipement mécanique ou encore l'industrie des composants électriques et électroniques, l'activité économique du Calaisis s'est progressivement tournée vers le secteur tertiaire dans les domaines des services, du transport, du commerce et du tourisme.

Son cadre naturel remarquable offre une multitude de paysages singuliers dans un environnement préservé, notamment le Cap Blanc Nez, classé grand site national. Son attrait culturel mérite également d'être souligné : un beffroi inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, le groupe sculpté des Bourgeois de Calais par Rodin, une scène nationale, ou encore la Cité internationale de la Dentelle et de la Mode.

L'arrondissement de Calais a connu ces dernières décennies une baisse importante de son activité industrielle traditionnelle (chimie, dentelle) et connaît un taux de chômage parmi les plus élevés de France (15,8 %, 6^e taux le plus élevé de France). Le Calaisis compte également la plus importante part de demandeurs d'emploi de longue durée à l'échelle régionale.

Par ailleurs, le Calaisis est caractérisé par des indicateurs sociaux, sanitaires et éducatifs dégradés.

Le contrat de développement traduit le soutien fort de l'État, de la Région et du Département sur tous les leviers de croissance dont le territoire calaisien a besoin et témoigne de l'esprit de solidarité territoriale. Il soutient le Calaisis en tant que territoire doté de forts atouts, essentiel à l'attractivité de la future grande région Nord – Pas-de-Calais – Picardie.

Pour l'Etat, cet effort participe de la volonté de mettre en œuvre des projets au plus près des territoires. C'est dans cet esprit que les partenaires de ce contrat ont examiné ensemble les besoins et proposé des solutions concertées autour de projets structurants et innovants, porteurs d'avenir et créateurs d'emplois.

L'objet de ce contrat est ainsi de préparer l'avenir du territoire, en accompagnant les mutations économiques, en valorisant les atouts du territoire, en améliorant l'image de la ville, pour ses habitants comme pour les entreprises, pour ses visiteurs comme pour les investisseurs.

Signataires du Contrat de plan État – région (CPER) 2015-2020, l'État, le Conseil régional et le Conseil départemental du Pas-de-Calais formalisent leur engagement pour Calais et le Calaisis sous la forme d'un contrat particulier qui constitue un avenant au CPER. Ce rattachement garantit au territoire le bénéfice de l'ensemble des mesures inscrites dans le Contrat de plan. Il inscrit l'implication des signataires pour toute la durée du CPER, soit de 2015 à 2020.

Ce contrat porte sur une douzaine de projets, articulés autour de trois axes prioritaires :

- le soutien à l'économie et à l'emploi ;
- le développement de l'attractivité du territoire ;
- l'appui à la transition écologique et énergétique.

La mobilisation de crédits publics que porte ce contrat d'ici 2020 s'inscrit également dans un contexte de fort investissement public pour la région, dont les effets bénéfiques se feront ressentir également sur le territoire calaisien (projet portuaire Calais 2015, programmes opérationnels européens, crédits de la rénovation urbaine, canal Seine-Nord Europe), et qui représente au total plus de 6 milliards d'euros.

Pour le Calaisis, deux programmes s'appliquent particulièrement :

- Calais Port 2015 : le projet représente un investissement global de 660 M€ à horizon 2021 l'Etat s'est déjà engagé sur une première enveloppe de 43 M€.
- La politique de la ville : par le contrat de ville signé avec la communauté d'agglomération, l'Etat s'est engagé à hauteur de 735 000 €. Deux quartiers de Calais sont inscrits au Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). De plus, une enveloppe de 2,5M€ de FEDER seront mobilisables au titre des axes du Programme Opérationnel Régional.

Axe 1 : soutenir l'économie et l'emploi

Cet axe prioritaire rassemble 7 actions complémentaires.

1. Le soutien au projet de parc d'attraction Heroïc land.

Projet situé dans la ZA du Virval, d'un montant global d'investissements publics et privés de l'ordre de 700 M€ (aménagements compris), il est centré sur un parc d'attraction (275 M€) dont la fréquentation attendue est de 1 million de visiteurs par an.

L'ouverture du parc est envisagée pour 2018. Le projet en est au stade des études, pour lequel un fonds d'études bénéficie déjà du soutien de l'Etat (subvention FNADT 2014 de 220 k€) et du Conseil régional (400 k€).

L'Etat apporte son soutien à la mise en place des accès routiers depuis l'A16 et l'A26 : ce soutien se traduira notamment par l'instruction diligente des autorisations présentées par Cap Calais (demande d'autorisation de travaux tiers pour le réseau non concédé A 16, dossier de demande de principe pour le réseau concédé A26).

L'Etat apportera par ailleurs un financement de **3,4 M€** maximum à Cap Calais, maître d'ouvrage notamment de la **bretelle raccordée à l'A16**.

L'Etat conduira, à la demande du porteur de projet ou de Cap Calais les discussions nécessaires à la construction par la **SANEF** à terme d'un échangeur complet de desserte du parc sur l'A26 dont le coût est estimé à ce jour à 5 M€ HT, et qui devra être supporté, dès lors qu'il ne pourrait pas être compensé par les recettes du péage, par Cap Calais ou le porteur de projet.

L'Etat augmentera sa participation au **fonds d'étude à concurrence de 1,2 M€** au maximum, en fonction de l'avancement des besoins constatés et sur justification.

La Caisse des Dépôts et Consignations finance l'expertise d'Atout France pour accompagner la collectivité dans le montage du projet dans les meilleures conditions, d'ici la fin 2015 (30 jours homme, soit 21 000 €). Cet accompagnement vise à ce que la Caisse puisse se positionner en tant qu'investisseur (direct ou indirect via ses filiales) une fois le projet finalisé.

De son côté, la **Région** s'engage à apporter **3 M€** au projet de parc dans le premier triennal et pourrait apporter 3 M€ dans le second triennal.

Le Département accompagnera l'accessibilité du parc par un aménagement de la RD247

2. Le soutien à Calais Premier, centre logistique

Calais Premier est un projet de parc logistique multimodal qui consiste à aménager, sur la zone de la Turquerie un équipement logistique et l'implantation d'un terminal ferroviaire connecté aux infrastructures.

L'Etat apporte son soutien au projet en participant aux surcoûts d'adaptation foncière (dont l'enfouissement des lignes à haute-tension), **par un engagement à hauteur de 3 M€** sur cette opération une fois constaté son déficit.

L'entreprise Cargobeamer a prévu de s'implanter sur ce parc logistique. **Business France** s'engage à accompagner ce parc logistique dans sa promotion à l'international auprès des chargeurs pour contribuer à son développement .

3. Le soutien au développement de la filière du numérique dans le Calaisis

Cette filière est créatrice de nouveaux emplois et porteuse d'avenir pour le territoire.

L'Etat apporte son soutien financier pour :

- offrir le très haut débit sur le territoire aux entreprises à l'intérieur des zones d'activité (qui ne sont pas incluses dans le plan de déploiement THD prévu au CPER), dans le cadre de la subvention au réseau d'initiative publique instruite par l'agence du numérique qui appuiera cette démarche de manière spécifique, **à hauteur de 1,4 M€** ;
- créer une Maison du numérique : 1 000 m² dédiés à l'hébergement d'entreprises de la filière numérique, avec une pépinière d'entreprises, **à hauteur de 1,2 M€**.

Par ailleurs, Bpifrance étudiera l'ensemble des dossiers présentés par Tektos (incubateur, accélérateur) au titre de ses interventions en Innovation (aides à l'innovation sous forme de subventions ou avance remboursables), le Partenariat régional de l'innovation (PRI) pourra le cas échéant être mobilisé.

Les moyens en ingénierie dédiés à la FRENCH TECH en région pourront être mobilisés spécifiquement sur le territoire du Calaisis.

4. L'aide à l'aménagement de la zone d'activités de Rivière-Neuve

Afin de développer l'activité économique, la Communauté d'agglomération du Calaisis porte la requalification des zones d'activité des Dunes et du Beau-Marais et l'aménagement de la zone de la Rivière neuve.

L'Etat s'engage à soutenir cette dernière, dont l'aménagement est conditionné par la levée du risque de submersion marines en aval de la rivière, par des travaux hydrauliques, en particulier les travaux de réhabilitation de la porte d'accès à la mer dite « porte des 10m » qui seront réalisés en 2016 (achèvement prévu des travaux à l'été 2016).

L'Etat et le Conseil régional mobilisent d'ores et déjà un investissement de près de 400 000 € sur ces travaux, aux côtés de l'Institution Interdépartementale des Wateringues que l'agglomération du Calaisis a choisi de rejoindre.

L'Etat s'engage à continuer à aider la collectivité pour que ce projet se poursuive sans perte de temps et de charge au moment de la réhabilitation de la porte des 10m. Il apportera de plus un soutien de **1 M€** à l'équilibre de la zone d'activité après constatation de son déficit.

5. Le soutien à l'emploi

Dans un contexte d'emploi dégradé, la Ville et la Communauté d'agglomération portent l'ambition de **créer 1 000 emplois** et de consolider l'emploi existant.

Un comité de pilotage composé de la Ville, de l'Agglomération, de Calais Promotion, de l'Etat, de Bpi-France, de Pôle emploi et de la Région animera un dispositif de soutien au développement économique et à l'emploi reposant sur deux dispositions :

- a) **un fonds de soutien à la création et au maintien de l'emploi**, visant 1 000 créations d'emplois à 5 ans et abondé à **4 M€ par l'Etat** (Fonds de développement économique et social – FDES). Sur ce fonds, sera financée une mesure d'ingénierie sous la forme d'un équivalent temps plein de l'agence Calais Promotion pour les 6 ans du contrat ;
- b) **des formations à destination des personnes en recherche d'emploi**, dans les filières stratégiques, dans le cadre de la Stratégie régionale pour l'emploi ; l'Etat mobilisera à cette fin **3 M€**, en s'appuyant notamment sur les outils de Pôle Emploi et sur les acteurs locaux de la formation, dont l'AFPA.

La mobilisation de l'Etat en faveur du soutien à l'emploi est ainsi de 7 M€.

6. Le soutien à la filière de la dentelle

La dentelle Leavers est fabriquée à Calais depuis presque 2 siècles et fait appel à des savoir-faire emblématiques qui doivent être préservés. Devant faire face à une concurrence internationale forte, la filière mérite d'être soutenue pour pérenniser son avenir.

L'Etat s'engage à promouvoir la nouvelle marque "Dentelle de Calais-Caudry®" (propriété de la FFDB) dont il faut mettre en avant la spécificité unique et le côté luxe qui la distingue des autres dentelles, principalement asiatiques qui la concurrencent fortement.

Le budget global de promotion sur 6 ans est estimé à 3,7 M€.

L'Etat s'engage à soutenir cette action à hauteur de **1 M€**.

La **Région** apporte au secteur de la dentelle, au premier triennal, un soutien de **3 M€**, qui comprend notamment :

- l'accompagnement de l'organisation locale de la filière pour améliorer le positionnement économique et la situation financière des entreprises,
- la mise en œuvre d'une ingénierie financière de la Région et de l'Etat,
- la mise en œuvre de formations nécessaires à la consolidation de la qualification des emplois et de la performance des entreprises, en appui à l'action du CFA de Calais.

7. La dynamisation du commerce calaisien

Pour renforcer l'attractivité du centre – ville, concurrencé par les zones commerciales situées en périphérie autour du Tunnel, et redynamiser son offre commerciale, la ville souhaite poursuivre la programmation du FISAC engagée sur la période 2012 – 2014 et qui portaient en perspective sur plusieurs tranches.

A cette fin, l'Etat mobilise sur la durée du contrat **1 M€** de façon dérogatoire au titre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce. Ces crédits permettront les actions d'animation, de promotion et de communication commerciales, la modernisation et la mise aux normes de commerces, le soutien aux unions commerciales.

Celles-ci seront renforcées par des mesures spécifiques de soutien à l'attractivité commerciale que la Ville mettra en place en relation étroite avec les représentants des unions commerciales.

Par ailleurs, l'Etat apporte son soutien à la Ville pour porter une demande d'extension de la Zone franche urbaine qui, à partir des quartiers prioritaires de la politique de la ville, créerait une continuité d'activité économique ouverte sur le centre-ville.

Axe 2 : développer l'attractivité du territoire

Cet axe comprend **cinq projets** :

1. La requalification du front de mer :

Le projet consiste en l'aménagement des espaces urbains pour le secteur stratégique de Calais situé entre la plage, le port et le centre-ville :

Il comprend plusieurs opérations, d'un coût de 52 M€ HT, articulées dans une stratégie de requalification urbaine des espaces délaissés tant au niveau des aménagements urbains que des programmations d'équipements structurants, avec amélioration de la signalétique et de l'ingénierie du territoire :

- Aménagement du front de mer – secteur Risban
- Centre de congrès
- Aménagement du centre d'accueil touristique
- Aménagement du front de mer – secteur Plage

C'est une opération qui constitue une intervention majeure pour améliorer l'attraction et l'image de marque de Calais, compte tenu de son emplacement stratégique dans la ville et l'agglomération.

Compte-tenu de l'effet de levier de ces opérations sur l'image de Calais, **l'Etat apportera un financement exceptionnel à hauteur de 18,4 millions d'€** (correspondant à un financement de 33% des études et travaux), ainsi que de la signalétique, en fonction de l'avancement des opérations (fonds de soutien à l'investissement local).

2. Le soutien au développement de l'aéroport international de Calais

Le projet consiste en la requalification de l'aéroport de Calais-Dunkerque, afin de renforcer son rôle d'outil de développement économique et touristique, par l'amélioration de l'exploitation aéroportuaire et par des investissements pour l'allongement de la piste, ainsi que pour les accès routiers à l'aéroport.

Le coût global est de 8,5 M€.

Dans le cadre des conclusions de la mission Savary sur le rôle des aéroports locaux, et dans le respect des règlements européens, **l'Etat apportera 3,5 M€** pour contribuer à :

- **l'allongement de la piste** ;
- l'amélioration de la **desserte**, qui passe par un réaménagement des voiries existantes menant à l'aéroport.

Tous les aménagements viaires sur lesquels porte le contrat seront précédés d'une **étude de mobilité globale sur le territoire**, permettant de répondre aux enjeux de desserte du projet de parc d'attraction Heroïc land, de l'aéroport international mais également de maintien de l'accessibilité du Calaisien en cas de perturbation du trafic transmanche.

Cette étude, estimée à **0,5 M€**, sera co-financée à parité par l'Etat et le Conseil départemental, qui en assurera la maîtrise d'ouvrage. Elle se rattache directement à l'action en faveur de la desserte de l'aéroport et est comprise dans le montant de 3,5 M€ indiqué ci-dessus.

Elle s'appuiera sur toutes les études conduites jusqu'ici, notamment par les collectivités territoriales dans leurs projets de nouveau pôle multimodal de centre ville et de Transport en commun en site propre (TCSP).

3. Le soutien à la requalification du pôle de mobilité de la gare de Fréthun, en lien avec le pôle multimodal et le projet de TCSP

La gare de Fréthun compte en moyenne 2 000 voyageurs/jour sur ses lignes (TER, TGV). Eloignée de 8 km du centre ville, l'usage de la voiture pour y accéder est très majoritaire et ses parkings sont quotidiennement saturés.

Dans une réflexion globale concernant également le pôle multimodal du centre ville et un mode de transport en commun en site propre, l'agglomération souhaite revoir les accès, usages et liaisons.

Le **Conseil régional** s'engage à accompagner le projet à hauteur de **6,5 M€**, sur le 1^{er} triennal. Sur le second triennal, sa participation pourrait être de 6,5 M€ pour le pôle gare multimodal de Calais.

4. La rénovation des collèges

Le **Département**, compétent pour les collèges, s'engage, selon les disponibilités financières, à mobiliser jusqu'à **25,6 M€** sur les dix collèges présents sur le territoire, sur les opérations suivantes :

- Mise en accessibilité (coût estimé 5 M€).
- Extension de la demi-pension du collège des Dentelliers à Calais (coût estimé 1 M€).
- Restructuration du collège Jean MACE à Calais (coût estimé 4 M€).
- réaménagement du collège Lucien VADEZ à Calais (coût estimé de 12 à 15 M€) dans un quartier prioritaire politique de la ville.

5. L'amélioration du réseau routier départemental :

Le **Département** s'engage à investir **7 M€** sur des travaux de voirie départementale d'un montant total de 17,5 M€ (soit 40 %).

- L'aménagement de la zone de Fret « La Turquerie » va nécessiter, au regard du trafic poids lourds induit, la réalisation d'un carrefour giratoire au droit de la RD 247 et des échangeurs d'entrée et de sortie sud de l'autoroute A16 (coût estimé 1 M€).
- Le projet de parc de loisirs (Héroïc Land) prévoit un accès aux parkings notamment à partir d'un échangeur à réaliser entre l'autoroute A26 et la RD247. La réalisation de cet échangeur impose un aménagement de la RD247 (coût estimé 1,5 M€) et probablement plus étendu entre les plate-formes de ferroutage de la Turquerie et l'accès à la voie d'eau à Coulogne avec rectification de virage (coût estimé 6 M€), auxquels s'ajoute la réalisation d'un giratoire entre la RD943 et la RD247 (coût estimé 1,5 M€).
- La desserte de l'aéroport international de Calais-Dunkerque, directement depuis l'autoroute A16, nécessite la réalisation d'une nouvelle voie depuis la RD 940 (coût estimé 3,5 M€)
- L'Euro vélo route n°4 (coût estimé 4 M€).

Axe 3 : assurer la transition écologique et énergétique

Pour favoriser la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique, cet axe regroupe deux projets, principalement centrés sur le second triennal. Les crédits sont, pour l'Etat, mobilisés par deux de ses agences : l'Agence de l'eau Artois-Picardie et l'ADEME.

1. Garantir la qualité de l'eau - eau potable, assainissement (Agence de l'eau)

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'engage à accompagner le territoire du Calaisis dans une mise à niveau de ses infrastructures en matière d'assainissement, et d'adduction d'eau potable.

A cette fin, elle propose de mobiliser **5,5 M€** :

- a) **Assainissement (Épuration et réseaux de collecte)** : 4 M€ de participation de l'Agence ;
- b) **Eau potable** : Travaux : 3 M€ avec une participation de 1,5 M€ pour des opérations de sécurisation en eau du secteur.

2. Faire du Calaisis un territoire d'excellence pour la croissance verte (ADEME)

Trois actions sont identifiées, pour un montant de **2,4 M€** maximal de la part de l'Ademe :

- le soutien au Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (CVOMR) par une aide potentielle maximale de **2 M€** au titre du fonds déchets, lorsque le projet aura été reconnu éligible à la Commission Nationale des Aides ADEME (selon les résultats de l'étude de faisabilité en cours).
- l'accompagnement, dans le cadre du Framée/CPER de la montée en compétence du territoire, par :
 - la réalisation d'une étude de planification énergétique : 70 % d'aide sur une assiette subventionnable de 100 000 € maxi,
 - une action de conduite du changement pour une consommation responsable, à la suite du programme local de prévention qui s'achève : accompagnement d'un chargé de mission (non fonctionnaire territorial) pendant 3 ans à hauteur de 24 000 €/an, complété par un accompagnement des actions de communication-sensibilisation correspondantes (avec plafond de 60 000 €),
 - l'élaboration d'un COT (Contrat d'Objectif Territorial), avec Ville + Communauté d'Agglomération du Calaisis + 3 Communautés de Communes (CCRA, 3 Pays, Ouest Calaisis) pour 3 ans : 1^{ère} année aide de 135 000 €, 2^e année idem, 3^e année aide pouvant aller jusqu'à 160 000 € (1 € par habitant), soit au total 430 000 € si les objectifs du contrat sont atteints.
- le recours aux possibilités hors Framée/CPER pour la rénovation des déchèteries : 2^e vague de rénovations, pour 8 déchèteries, soit 20 000 € de subvention globale en première estimation.

Enfin, l'Ademe s'engage à accompagner le territoire à acquérir le statut de « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » en devenir.

Maquette financière

Contrat de développement territorial pour Calais et le Calaisis

Priorités	Projets	Action	Coût de l'action	Financements Etat envisagés							Cofinancements Ville et CAC (état au 13/11)	Conseil régional		Conseil départemental
				Régional		National		Total				Total		
				1er triennal	2e triennal	1er triennal	2e triennal	1er triennal	2e triennal	Total général		1er triennal	2e triennal	
Développement économique et emploi	Heroic Land	Raccordement autoroutier depuis l'A 16	13				3,4	0	3,4	3,4	9,6			
		Participation à l'investissement	275									3	3	
		Participation au fonds d'étude	2,3	1,2	0			1,2	0	1,2	0,6			
	Calais Premier	Soutien au centre logistique				3	0	3	0	3	6,05			
	Calais Pôle Numérique	Équipement de 13 zones d'activités en très haut débit en zone privée hors zone d'intervention du syndicat mixte et de l'opérateur privé	1,6				1,4		1,4	0	1,4	0,2		
		Création d'une maison du numérique avec pépinière d'entreprises de la filière du numérique – crédits FNADT section générale	2,5				1,2		1,2	0	1,2	1,3		
	Soutien au secteur de la dentelle	promotion de la dentelle de Calais (crédits DGE)	3,7				1		1	0	1	0		
		Soutien à la filière										3		
	Soutien à l'emploi	accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi par des actions de formation (dotation complémentaire Pôle Emploi) et la GPEEC sur le Calaisis (0,2 M€ régionaux)	3	0,2		2,8	0	3	0	3	0			
		fonds type FNRT pour le Calaisis, géré par Bpifrance avec la préfecture de région (avec dotation de 4 M€)	4			4	0	4	0	4	0			
Soutien à l'activité commerciale	FISAC spécifique (1 M€) sur l'ensemble du contrat	1			0,5	0,5	0,5	0,5	1	0				
Création de la zone d'activité de Rivière Neuve	Soutien à la zone d'activité déficitaire		0	1	0		0	1	1	3				
Attractivité	Aéroport de Calais-Marck	Allongement de la piste + amélioration de l'accessibilité routière	7,5			0	3,5	0	3,5	3,5	2,6			
	Requalification urbaine et touristique du front de mer et image du territoire	requalification du front de mer (15 M€ sur les deux triennaux) et image du territoire (crédits FNADT section générale : 0,1 M€)	52				9,7	8,7	9,7	8,7	18,4	17,5		
	Rénovation des collèges												25,6	
	Amélioration du réseau routier départemental												7	
	Pôle multimodal (gare de Frethun et TCSP)	amélioration du pôle d'échange								0	1,6	6,5		
Transition écologique et énergétique	Interventions Agence de l'eau	Amélioration des infrastructures d'assainissement et d'adduction d'eau potable		0	5,5					5,5	5,5			
	Interventions ADEME	projet SEVADEC de centre de valorisation des déchets		0	2,4			0	2,4	2,4				
Reste à programmer												3		
				1,4	8,9	23,6	16,1	25	25	50	47,95	12,5	12,5	32,6